



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 26 MAI 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-sixième jour du mois de mai 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Monsieur le conseiller Martin Chabot  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau  
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
4. Demande de dérogation mineure : Faubourg Sainte-Catherine
5. Demande de dérogation mineure : Mike & Luke inc. / Condos sur le golf – route de Fossambault
6. Adoption projet de règlement : révision du plan d'urbanisme
7. Adoption de deux projets de règlement de remplacement
  - a) Zonage
  - b) Lotissement
8. Adoption d'un projet de règlement : SPR-1254-2014
9. Avis de motion : Règlement contrôle des sablières
10. Signature d'un bail avec madame Nathalie Bérubé
11. Retraite de madame Ginette Audet
12. Budget Carrousel de la GRC
13. Renouvellement du bail : Ambulances de la Jacques-Cartier
14. Avis de correction : résolution numéro 264-2014
15. Amendement de la résolution numéro 209-2014 : enseigne d'entrée
16. Création d'un nouveau lot : Partie de la rue Boisjoli
17. Demande de permis de construction : Lot 5 468 208 (Mike et Luke)
18. Demande de permis d'enseignes : Enseignes Transworld - 4455 et 4459, route de Fossambault
19. Demande de permis d'enseignes : Enseignes Pattison - 4455 et 4459, route de Fossambault
20. Signature d'une promesse de servitudes avec Gestag
21. Contrat pour le lignage de rues



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

22. Mandat supplémentaire : Drainage secteur Fossambault/Jolicoeur
23. Surveillance des travaux : Entente Adamas immobilier
24. Contrôle des matériaux : Entente Adamas immobilier
25. Nouvelle rue parc industriel – Engagement avec Hydro-Québec
26. Étude géotechnique : Nouvelle rue et bassin de rétention Parc industriel
27. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
28. Dépôt de la liste des engagements financiers au 21 mai 2014
29. Réglementation parc à chiens
30. Horaire d'été responsable de la bibliothèque
31. Paiement cotisation Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf
32. Protocole d'entente Ski Saint-Raymond
33. Budget matériel pour le traitement des livres
34. Autorisation de dépense : implantation de deux terrains de soccer à 5
35. Demande d'aide financière : Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault
36. Nom du parc rue Nobel
37. Avis de motion : amendement du règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement
38. Suivi par les élus
39. Autres sujets
40. Période de questions
41. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.*

271-2014      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 5, 10, 11, 17 et 20.
- Suppression des points 14 et 33.

**ADOPTÉE**

272-2014      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 mai 2014 avec la correction suivante :

- À la résolution 264-2014, changer le prix du contrat pour 24 695 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

273-2014      **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE INC. / 3350, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par Faubourg Sainte-Catherine inc. afin d'autoriser la subdivision du lot 4 779 994;

**ATTENDU QUE** l'article 4.3.2 du règlement de lotissement numéro 624-91 ne permet pas d'autoriser une opération cadastrale ayant pour effet de rendre dérogoire une construction;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de cette demande de permis de lotissement a pour objectif la création d'une nouvelle rue et que la résidence du 3350, route de Fossambault aurait une marge de recul avant inférieure à celle exigée;

**ATTENDU QUE** la marge de recul avant de la résidence du 3350, route de Fossambault serait de 7,83 mètres au lieu de 9 mètres;

**ATTENDU** que l'emplacement initial de la rue projetée a été refusé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) parce que jugé trop dangereux et que le nouvel emplacement est le seul répondant aux exigences de sécurité du MTQ;

**ATTENDU** que la rue doit sortir à cet endroit, car le MTQ exige une intersection en « T » avec la rue du Grand-Pré;

**ATTENDU** que le fait de refuser la demande compromettrait gravement la réalisation du projet de développement domiciliaire ayant fait l'objet d'une entente avec la Ville;

**ATTENDU** qu'une entente a été négociée entre le promoteur et le propriétaire pour les inconvénients causés;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 29 avril 2014;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par Faubourg Ste-Catherine inc. afin d'autoriser l'émission du permis de lotissement pour la subdivision du lot 4 779 994 et ce, avec pour conséquence que l'implantation de la résidence du 3350, route de Fossambault deviendra réputée conforme même si située à 7,83 mètres de la rue projetée alors que l'article 6.1.1 du règlement numéro 623-91 exige une marge de recul avant de 9 mètres dans la zone 91-H.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par Mike & Luke pour les Condos sur le Golf afin que les habitations présentent une hauteur de 11,55 mètres;

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
MIKE & LUKE INC « CONDOS SUR LE GOLF » / ROUTE DE FOSSAMBAULT**

Une demande de dérogation mineure a été déposée par Mike & Luke pour les Condos sur le Golf afin que les habitations présentent une hauteur de 11,55 mètres alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 autorise une hauteur maximale de 10 mètres pour les bâtiments dans la zone 135-H;

Le Conseil a décidé, après la période de consultation, de reporter la décision d'accorder ou de refuser la demande de dérogation mineure à la prochaine séance.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

274-2014      **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1258-2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1258-2014 aux fins d'abroger le « règlement sur le plan d'urbanisme » numéro 611-90 et le remplacer par le règlement numéro 1258-2014, tel qu'annexé et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

275-2014      **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1259-2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1259-2014 aux fins d'abroger le « règlement de zonage » numéro 623-91 et le remplacer par le règlement numéro 1259-2014, tel qu'annexé et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

276-2014      **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1260-2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1260-2014 aux fins d'abroger le « règlement de lotissement » numéro 624-91 et le remplacer par le règlement numéro 1260-2014, tel qu'annexé et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

277-2014      **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1254-2014 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 INTITULÉ DE FAÇON À : MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS POUR LES CLASSES D'USAGES « HA : UNIFAMILIALE ISOLÉE » ET « HB : BIFAMILIALE ISOLÉE » DANS LA ZONE 131-H**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1254-2014 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2014;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 mai 2014 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-1254-2014 aux fins de modifier le règlement de lotissement numéro 624-91 intitulé de façon à : modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « ha : unifamiliale isolée » et « hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-h, le lequel est reproduit ci-après.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1254-2014**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

NUMÉRO 624-91 INTITULÉ DE FAÇON À :

Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

---

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91 de façon à :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : Unifamiliale isolée » et « Hb : Bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

**ARTICLE 2** La grille des spécifications faisant partie intégrante du *règlement de lotissement* numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Ha », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV »;
- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Hb », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe B ».

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**AVIS DE MOTION  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1062-2008  
POURVOYANT À CONSTITUER UN FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À  
L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement qui vient amender le règlement numéro 1062-2008 pourvoyant à constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

278-2014      **BUDGET CARROUSEL DE LA GRC**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense additionnelle de 5 969,62 \$, incluant les taxes nettes, pour la tenue des spectacles du Carrousel de la GRC le 29 mai prochain.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-701-91-699, après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 5 969,62 \$.

**ADOPTÉE**

279-2014      **LOCATION D'UN LOCAL POUR VÉHICULE AMBULANCIER**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à renouveler le bail avec Ambulances de La Jacques-Cartier pour la location d'un espace d'entreposage d'un véhicule ambulancier au 24, rue Louis-Jolliet pour une période de huit (8) mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 décembre 2014.

**ADOPTÉE**

280-2014      **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 209-2014 ENSEIGNE D'ENTRÉE**

**ATTENDU** que ce conseil a autorisé, par la résolution numéro 209-2014, la fabrication et l'installation d'une nouvelle enseigne d'entrée le long de la route de Fossambault à l'intersection de la route du Grand-Capsa;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'amender la résolution pour modifier le coût du contrat pour la construction de la base en pierre des champs à mettre en place au pied de l'enseigne;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 209-2014 en remplaçant le montant indiqué de 1 970 \$, pour la construction de la base en pierre des champs à mettre en place au pied de l'enseigne, par un nouveau montant de 4 135 \$.

**ADOPTÉE**

281-2014      **CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT PARTIE DE LA RUE BOISJOLI**

**ATTENDU** la recommandation de madame Andréanne Meilleur-Gaudreau concernant la création d'un lot distinct à l'arrière des propriétés situées aux 76, 80 et 84 rue Napoléon-Beaumont;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;  
**ET RÉSOLU** de mandater DLT, arpenteurs-géomètres, pour procéder à la création d'un lot distinct à l'arrière des propriétés situées aux 76, 80 et 84 rue Napoléon-Beaumont. Le tout tel que recommandé par madame Andréanne Meilleur-Gaudreau dans son rapport daté du 8 avril 2014.

**ADOPTÉE**

282-2014      **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 4455 ET 4459, ROUTE DE FOSSAMBAULT / ENSEIGNES TRANSWORLD**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseignes déposée par la Compagnie Enseignes Transworld mandataire pour la Compagnie 9222-4302 Québec inc., propriétaire du 4455 et 4459 route de Fossambault, pour la modification de l'ensemble des enseignes identifiant la bannière *Ultramar* de même qu'une identifiant *Tim Horton's* installée sur le pylône;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

**ATTENDU QUE** cette demande est rendue nécessaire suite au passage de la bannière *Ultramar* à *Shell*;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 127-M et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QU'**au total, ce sont quatorze (14) enseignes qui seront remplacées ou installées, sans compter la marquise;

**ATTENDU QUE** les deux enseignes directionnelles pour le lave-auto auront une largeur inférieure à celles en place, passant de 1,27 mètre à 0,64 mètre;

**ATTENDU QUE** l'enseigne promotionnelle à l'entrée donnant sur la route de Fossambault sera repeinte aux couleurs de *Shell*;

**ATTENDU QUE** les changements effectués sur le pylône consistent à remplacer le logo *Ultramar* pour celui de *Shell* de mêmes dimensions et le remplacement de l'enseigne *Tim Horton's* dont la hauteur, est réduite de 1,96 mètre à 1,2 mètre;

**ATTENDU QUE** l'enseigne *Dépanneur* est enlevée et remplacée par *Dépanneur du coin*, tout comme l'enseigne identifiant le lave-auto qui conserve les mêmes dimensions et une autre enseigne directionnelle est apposée à la sortie du lave-auto indiquant *Sortie ne pas entrer*;

**ATTENDU QUE** les enseignes installées sur le lave-auto ne seront plus lumineuses contrairement à l'existant;

**ATTENDU QUE** les enseignes sur le bâtiment sont aussi changées afin de porter les couleurs Shell, soit quatre (4) au total;

**ATTENDU QUE**, finalement, la toile de l'auvent au-dessus du bloc aspirateur sera remplacée par une autre aux couleurs de *Shell*, de mêmes dimensions et une nouvelle marquise aux couleurs de *Shell* sera installée ayant la même dimension que l'existante;

**ATTENDU QUE** les critères applicables à ce type d'enseigne sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU QUE** les enseignes proposées respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 13 mai 2014;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le courriel transmis par monsieur Michel Bergeron, en date du 23 mai 2014, auquel est joint un plan révisé montrant un aménagement paysager au pied de l'enseigne;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis d'enseignes déposée par la Compagnie Enseignes Transworld mandataire pour la Compagnie 9222-4302 Québec inc. propriétaire du 4455 et 4459 route de Fossambault pour la modification de l'ensemble des enseignes identifiant la bannière *Ultramar*, de même qu'un identifiant *Tim Horton's* installé sur le pylône rendu nécessaire suite au passage de la bannière *Ultramar* à *Shell*.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

283-2014      **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE / 4455 ET 4459, ROUTE DE FOSSAMBAULT / ZONE 127-M / PIIA-2014-13**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par la compagnie Enseignes Pattison pour le remplacement de l'enseigne *Les dépanneurs Boni-Soir* appliquée sur la façade du dépanneur par une autre indiquant *Dépanneur du Coin* de l'établissement du 4455 et 4459, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 127-M et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** l'enseigne proposée sera illuminée par translucidité d'une dimension de 1,68 mètre par 3,048 mètres et les matériaux utilisés sont l'aluminium pour le cadrage et l'acrylique pour la face de l'enseigne;

**ATTENDU QUE** les critères relatifs à l'affichage du règlement sur les PIIA sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 13 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel;

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis d'enseigne permettant le remplacement de l'enseigne *Les dépanneurs Boni-Soir* appliquée sur la façade du dépanneur par une autre indiquant *Dépanneur du Coin* pour l'établissement du 4455 et 4459, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

284-2014      **LIGNAGE DE RUE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, daté du 26 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à Entreprises Gonet B.G. inc. relativement aux opérations de lignages de rues. Le coût du contrat est établi à 9 617 \$, plus taxes. Le tout conformément au document intitulé « Demande de prix pour le lignage de rues » et à l'offre déposée le 26 mai 2014 ;

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-320-00-499.

**ADOPTÉE**

285-2014      **MANDAT SUPPLÉMENTAIRE : DRAINAGE SECTEUR FOSSAMBAULT / JOLICOEUR**

**ATTENDU QUE** le conseil a octroyé un mandat à la firme Génio, experts-conseils, pour la préparation des plans, devis, estimation de coûts et demande d'autorisation pour des modifications au réseau d'égout pluvial (résolution 149-2014) ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu d'autoriser un mandat supplémentaire pour procéder à des relevés et analyses complémentaires ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;

**ET RÉSOLU** d'accorder un mandat supplémentaire à la firme Génio, experts-conseils, pour procéder à des relevés et analyses complémentaires. Le tout conformément au courriel transmis par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 13 mai 2014 ;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

Le coût du mandat supplémentaire est établi à 3 200,00 \$, plus taxes. La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté et pourra être remboursée par le règlement décrétant la réalisation de travaux.

**ADOPTÉE**

286-2014      **CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX / ADAMAS  
IMMOBILIER**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Roche ltée, ingénieurs-conseils, selon la proposition de service transmise par monsieur Iohann Langevin, ingénieur, en date du 17 avril 2013, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Gingras;

Le coût du mandat est établi à 5 200,00\$, plus taxes, pour la surveillance bureau et la surveillance chantier pour une durée de quatre (4) jours. Un montant de 800,00\$ par jour s'ajoute en cas de dépassement de l'échéancier prévu ;

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur, ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés à la surveillance des travaux. À cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par le l'ingénieur.

**ADOPTÉE**

287-2014      **CONTRÔLE QUALITATIF / ADAMAS IMMOBILIER**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Fournier;

**ET RÉSOLU** de mandater la compagnie Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, selon la proposition de service transmise par monsieur Olivier Juneau, ingénieur, en date du 20 mai 2014, pour procéder aux activités de contrôle qualitatif du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Gingras ;

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont l'envergure des coûts est établie approximativement à 2 300,00\$, plus taxes. Il est toutefois possible que certains ajustements sur la longueur et la fréquence des interventions du laboratoire soient nécessaires pour s'ajuster avec la séquence des travaux de l'entrepreneur ou pour pallier à des difficultés techniques en cours d'exécution. Si nécessaire, les taux horaires et unitaires de la proposition de service s'appliqueront ;

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur, ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par le laboratoire. À cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par le laboratoire.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

288-2014      **NOUVELLE RUE AU PARC INDUSTRIEL / ENGAGEMENT AVEC  
HYDRO-QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier procédera à l'ouverture d'une nouvelle rue dans son parc industriel;

**ATTENDU** qu'une demande a été transmise à Hydro-Québec pour le prolongement du réseau électrique à cet endroit;

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec doit entreprendre les activités d'ingénierie relatives à ces travaux et demande à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de signer un engagement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à signer le document d'engagement produit par Hydro-Québec relativement au prolongement du réseau électrique aérien triphasé sur une longueur approximative de 950 mètres, numéro d'intervention DCL-21578496, daté du 20 mai 2014.

Dans ce document, la Ville s'engage à rembourser à Hydro-Québec les montants réellement dépensés par Hydro-Québec pour le projet advenant un abandon ou une modification de ce dernier.

**ADOPTÉE**

289-2014      **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / NOUVELLE RUE ET BASSIN DE  
RÉTENTION/ PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, daté du 26 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;

**ET RÉSOLU**

- de mandater le laboratoire Inspec-Sol pour effectuer une étude géotechnique concernant le projet de construction d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans la partie nord du parc industriel. Le tout conformément à la demande de proposition du 20 mai 2014 et à la proposition de service transmise par monsieur Nicolas Bélanger en date du 26 mai 2014. Le coût du mandat est établi à 7 575 \$, plus taxes ;
- d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté. Ce montant pourra être renfloué par les règlements décrétant la réalisation des travaux de construction de la nouvelle rue et du bassin de rétention devant être adoptés ultérieurement par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

290-2014      **APPROBATION DE LA LISTE / DES COMPTES À PAYER DE PLUS  
DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot ;

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2014, laquelle totalise la somme de 72 600,52 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 21 mai 2014, laquelle comprend 60 commandes au montant de 115 264,84 \$.

291-2014      **RÉGLEMENTATION PROJET PILOTE DE PARC À CHIENS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a décidé de mettre en place pour l'été un projet pilote de parc à chiens ;

**ATTENDU** les vérifications faites auprès de l'assureur de la Ville ;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;

**ET RÉSOLU** d'adopter la réglementation suivante pour le projet pilote de parc à chiens :

- le chien doit être âgé d'au moins quatre (4) mois;
- le chien devra être accompagné par son gardien en tout temps ;
- la licence pour chien est obligatoire;
- le chien ne devra pas porter de laisse ou autre équipement pouvant nuire à la sécurité des personnes ou des autres chiens;

Chaque gardien :

- doit être âgé d'au moins 13 ans;
- ne doit pas être responsable de plus deux (2) chiens à l'intérieur du parc;
- doit demeurer dans le parc canin tant que son chien s'y trouve;
- doit toujours avoir une laisse en main afin d'être en mesure d'intervenir rapidement;
- doit intervenir immédiatement si son chien montre des comportements susceptibles de nuire aux autres usagers et à leur chien, tels que jappements excessifs, bris de matériel, trous dans le sol et agressivité;
- ramasser sans délai les excréments de son chien, les placer dans un sac et les jeter dans les poubelles prévues à cet effet;
- s'abstenir de lancer tout objet dans le but de faire courir ou jouer les chiens.

Sont strictement interdits à l'intérieur du parc :

- les chiens dressés pour l'attaque et la protection ou ayant démontré de l'agressivité dangereuse, les chiennes en chaleur et les chiens atteints de maladies contagieuses ou parasitaires;
- les enfants âgés de moins de 13 ans, non accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable, toute personne dont la présence n'est pas en lien direct avec la vocation du parc;
- les objets présentant un risque pour la sécurité des personnes et des chiens ou susceptibles d'endommager les installations du parc canin : vélos, poussettes, etc.;
- les contenants de verre, toute nourriture ou boisson;
- tout autre animal qu'un chien.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

292-2014      **HORAIRE D'ÉTÉ 2014 DE LA RESPONSABLE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le changement d'horaire de travail de la responsable de la bibliothèque Anne-Hébert pour l'été 2014.

**ADOPTÉE**

293-2014      **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE  
JACQUES-CARTIER / PORTNEUF**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 13 398 \$.

La dépense est appropriée du poste budgétaire 02-701-90-950.

**ADOPTÉE**

294-2014      **PROTOCOLE D'ENTENTE SKI SAINT-RAYMOND**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'une entente avec la Ville de Saint-Raymond pour permettre l'accès au centre de Ski Saint-Raymond aux résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au même tarif que pour les résidents de Saint-Raymond.

L'entente est d'une durée de cinq ans.

**ADOPTÉE**

295 -2014      **IMPLANTATION TERRAINS DE SOCCER**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 800 \$, incluant les taxes nettes, pour l'implantation de terrains de soccer à 5 sur les terrains existants.

Cette dépense est imputée au poste 02-701-52-522 après une appropriation du fonds de parcs et terrains de jeux de 1 526 \$.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

296 -2014      **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CORPORATION DU SITE DE LA  
SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 \$ à la Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault.

La dépense sera imputée au poste 02-702-27-991 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

**ADOPTÉE**

297-2014      **NOM DU PARC RUE NOBEL**

**ATTENDU** que les parcs de la municipalité portent des noms d'oiseaux du Québec;

**ATTENDU** que le parc situé sur la rue Nobel n'a jamais eu de nom spécifique ;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf;  
**ET RÉSOLU** de nommer le parc situé sur la rue Nobel, parc des Mésanges.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 RELATIF AU  
STATIONNEMENT**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement qui vient amender le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement.

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

À cette séance, aucun suivi des dossiers n'a été fait par les membres du Conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MAI 2014

---

298-2014      **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 43.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER